

217C0905
FR0000121121-FS0369

3 mai 2017

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EURAZEO
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 avril 2017, la société anonyme de droit luxembourgeois Orpheo¹ (70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 7 avril 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société EURAZEO et détenir, à cette date, 4 570 000 actions EURAZEO représentant autant de droits de vote, soit 6,56% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EURAZEO sur le marché.

2. Par courrier reçu le 2 mai 2017, la société anonyme de droit luxembourgeois Orpheo¹ (70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 mai 2017, le seuil de 5% du capital de la société EURAZEO et détenir 62 500 actions EURAZEO représentant autant de droits de vote, soit 0,09% du capital et 0,07% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EURAZEO hors marché.

¹ Contrôlée par M. Vincent Meyer.

² Sur la base d'un capital composé de 69 704 094 actions représentant 91 418 366 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.